

ARRETE DU 23 SEP. 2026

**modifiant l'arrêté du 11 septembre 2024 portant composition nominative
de la commission statutaire nationale**

Le directeur général du Centre national de gestion,

- Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles R6156-43 à R6156-59;
Vu le procès-verbal des opérations électorales et la proclamation des résultats par le bureau de vote, en date du 25 juin 2024;
Vu l'arrêté du 11 septembre 2024 portant composition nominative de la commission statutaire nationale;
Vu la proposition du syndicat Ensemble avec APH - SNPHARE

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 11 septembre 2024 est modifié comme suit :

En application du 2° de l'article R. 6156-43 du code de la santé publique, sont nommés à la commission statutaire nationale en qualité de représentants élus des praticiens hospitaliers :

3. Section anesthésie-réanimation

Liste présentée par Ensemble avec APH - SNPHARE

Titulaire :

4- Mme le docteur Nathalie CROS-TERREAUX – CHU de Dijon

Suppléant :

7- Mme le docteur Vanessa REUBRECHT – CHU de Paris (Hôpital de la Pitié Salpêtrière)

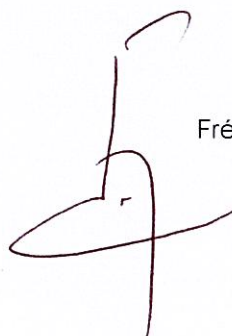
Article 2

Les mandats des membres nommés par le présent arrêté prennent effet à compter de la date de la signature du présent arrêté et pour la durée restant à courir avant le renouvellement général.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site internet du Centre national de gestion.

Le directeur général
du centre national de gestion



Frédéric PIGNY